

(Traduction non officielle)

Annonce du Conseil de l'Investissement

No. Sor 3/2563

Modification de la liste des activités promues

En vertu de l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2557

Pour donner suite à l'annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 du 3 décembre 2014 concernant les politiques et critères de promotion de l'Investissement ;

Afin d'Inciter et encourager le secteur privé à investir dans des entreprises manufacturières ou des services de systèmes agricoles modernes et soutenir le développement de plates-formes numériques en Thaïlande, en vertu de l'article 16, de l'article 18 et de l'article 31 de la loi sur la promotion de l'investissement, B.E. 2520, Le Conseil de l'Investissement publie cette présente annonce afin d'améliorer des types d'activités promues en abrogeant le type d'activité 1.23 de la liste jointe à l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 du 3 décembre 2014 et d'utiliser ce qui suit à la place.

Activités	Conditions	Droits et avantages
1.23 Fabrication ou service de systèmes agricoles modernes tels que des systèmes de détection ou de surveillance de diverses conditions, système de contrôle de l'utilisation des ressources pertinentes telles que l'eau, les engrais, les fournitures médicales et les serres intelligentes.	<u>Dans le cas où il y a de la conception de systèmes et de logiciels</u> 1. Il doit y avoir une conception de système et un logiciel utilisé pour gérer les ressources pertinentes d'une manière d'intégration de système avec la collecte, l'interprétation et l'analyse des données. 2. Le projet doit avoir des dépenses pour les salaires du personnel informatique et d'ingénierie d'au moins 1 500 000 bahts par an ou avoir une taille d'investissement (hors coût du terrain et du fonds de roulement) pas moins de 1 000 000 bahts.	A 3 (Pas de limite d'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés)

Activités	Conditions	Droits et avantages
	<u>Dans le cas où il n'y a pas de la conception de systèmes et de logiciels</u> 1. Le projet doit avoir des dépenses pour le développement d'un système ou d'un logiciel ou d'une plate-forme par un développeur local, en particulier une entreprise en démarrage, pas moins de 10 millions de bahts avant la date d'échéance de l'opération et cela doit être compté comme une limite d'exonération d'impôt sur le revenu des sociétés. 2. Le projet doit produire ou fournir des machines et / ou des équipements. 3. Le projet doit avoir un système intégrant un système de gestion des ressources avec la collecte, l'interprétation et l'analyse des données. 4. Le projet doit avoir des dépenses pour les salaires du personnel informatique et d'ingénierie d'au moins 1 500 000 bahts par an ou avoir une taille d'investissement (hors coût du terrain et du fonds de roulement) pas moins de 1 000 000 bahts. 5. Les revenus qui seront exonérés de l'impôt sur le revenu des sociétés excluent les revenus provenant de la vente ou de la location de machines et d'équipements.	A 3

Cette annonce est applicable à partir du 13 avril 2020.

Annoncé le 14 mai 2020.

Général Prayut Chan-o-cha

(Prayut Chan-o-cha)

Premier Ministre

Président du Conseil de l'Investissement